

de nos plus habiles financiers, il est impossible que la Section des Rentes Viagères puisse tomber ou faillir.

Supposons, maintenant, un cas qui n'arrivera pas dans toute sa plénitude parce que ce serait trop beau, supposons, dis-je, que tous les pères de famille de la province de Québec inscriraient tous leurs enfants dans la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne, quel en serait le résultat?... La moitié de ces enfants seraient morts dans vingt ans, il est vrai, mais, par leur décès, ils auraient enrichi leurs frères survivants, et, dans vingt ans, tous ces enfants, seraient à l'aise car ils recevraient, trimestriellement, une pension incessible et insaisissable, c'est-à-dire, une pension qui ne pourrait pas être saisie pour dettes.

Ce système est si bien compris que nous avons, en quelques mois, admis tout près de 5,000 membres, dans cette section, ce qui est un succès incroyable, vu que les meilleures associations canadiennes-françaises sont très contentes lorsqu'elles ont recruté de mille à mille deux cents membres par année.

Avant de terminer, permettez-moi, de répondre à une autre objection soulevée par quelques *pessimistes*. On nous dit : "Vous prenez deux mille membres par mois, c'est bien beau, mais, quand vous aurez pris cinquante mille membres dans la province de Québec, le recrutement diminuera d'une manière très sensible." Voici, ma réponse :

1°—Plus on discute le système de la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne, plus on le comprend et plus on l'aime. C'est pourquoi je n'hésite pas à dire qu'une grande partie de ceux qui ne sont pas entrés dans la première année, ayant l'avantage de le faire, entreront durant les années subséquentes.

Je dirai plus : lorsque ce système sera apprécié tel qu'il le mérite, aucun père de famille, de la classe moyenne ou de la classe pauvre, ne voudra laisser ses enfants sans la protection que leur offre L'Union Franco-Canadienne, par sa Section des Rentes Viagères.

2 —Les administrateurs de la Section des Rentes Viagères ont organisé ce département de telle façon, qu'ils pourront facilement faire de la propagande non-seulement dans la province de Québec, mais aussi dans tous les pays catholiques, en faisant les dépôts requis par les divers gouvernements, car, je le répète, cette section est fondée sur un véritable principe d'assurance, tout en étant à la portée de toutes les bourses.

Nous croyons donc, mesdames et messieurs, faire une œuvre nationale et patriotique et je n'ai aucun doute que nos efforts seront secondés par vous tous comme ils l'ont été déjà par un grand nombre de nos compatriotes du Canada français.

Québec, 15 décembre 1900.

M. L.-G. Robillard,
Prés. Gén. et Gér. de L'U. F.-C.
Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la somme de \$250.00 étant le 2^{ième} paiement dû ce jour *re* le décès de feu C. O. Labrecque, en son vivant avocat de Roberval.

Je profite de l'occasion, M. le Président, pour vous remercier cordialement de la manière prompte dont vous avez réglé ma réclamation contre L'U. F.-C. tout en vous conformant, en tous points, au règlement de la dite association.

Vous souhaitant beaucoup de succès, j'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très humble,

Dame Vve O. Labrecque,
183, rue Latourelle,
Faubourg St Jean, Québec.